

Le Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets : une expérience de dialogue territorial en contexte de conflit forestier

Par Jean CACOT et Vincent GUICHARD
Bibracte EPCC

Marieke BLONDET et Éric LACOMBE
Centre de Nancy d'AgroParisTech et laboratoire Silva (UMR 1434)

Philippe BARRET et Nicolas LE MÉHAUTÉ
DialTer

Le site de la ville antique de Bibracte, qui occupe l'un des sommets du Morvan, le mont Beuvray, doit une partie de sa valeur patrimoniale à la forêt qui sert d'écrin aux vestiges archéologiques. Domaine public de près de 1 000 hectares, c'est un haut lieu patrimonial de la Bourgogne, protégé au titre des Monuments historiques et à celui des Sites, qui accueille environ 100 000 visiteurs par an. Les effets déjà notables du changement climatique sur les peuplements forestiers du site induisent une situation nouvelle à tous points de vue, y compris celui des interrogations montantes du public, qui peuvent prendre parfois la forme de critiques véhémentes, sur la façon dont est conduite la gestion de ce massif forestier. Pour affronter ces difficultés, a été mis en place un dispositif de recherche qui participe d'une expérimentation plus large conduite sous couvert de la démarche Grand Site de France et qui comprend une composante de dialogue territorial.

Le Morvan : des enjeux sylvicoles exacerbés par le changement climatique

Les acteurs de la forêt sont confrontés au défi de l'adaptation des forêts au changement climatique, dont les effets sont encore à cerner, et de la mise en œuvre d'une sylviculture adaptative, acceptable du point de vue environnemental, sociétal et économique. Cette difficulté est particulièrement exacerbée dans le Morvan, massif montagneux situé à la croisée des quatre départements bourguignons et recouvert pour moitié par une forêt constituée à part égale de feuillus et de résineux. Les effets du changement climatique sur le cycle de l'eau et les écosystèmes forestiers s'y font déjà ressentir fortement et il est à craindre qu'ils se traduisent bientôt par des conditions impropres au maintien de certaines essences, notamment le hêtre. Ces préoccupations sont d'autant plus prégnantes que le paysage du Morvan est résolument forestier, consé-

quence de la déprise agricole à l'œuvre tout au long du XX^e siècle.

Une tendance lourde de la sylviculture du Morvan est le recours massif à des peuplements de résineux (surtout du sapin de Douglas) gérés en futaie régulière (où tous les arbres ont le même âge), avec l'objectif de production de bois moyens en cycle court. Cette situation est le résultat d'une politique incitative efficace menée via le Fonds forestier national (FFN) dans la seconde moitié du siècle dernier afin de restaurer la productivité de forêts surexploitées pendant des siècles pour produire le bois de chauffage de Paris (Balland, 2023). L'arrivée à maturité économique de ces peuplements résineux pose la question des modalités de régénération ou de changement d'itinéraire sylvicole après coupe rase. Si, jusqu'à présent, une vision monofonctionnelle à but de production était dominante, le souci est croissant, dans le contexte du changement climatique, de favoriser la résilience de l'écosystème forestier, notamment au travers de sa diversité spécifique et,

ce faisant, de l'augmentation de sa résilience. Par ailleurs, le mode de sylviculture largement dominant par coupes rases est de moins en moins accepté, d'autant plus que ces coupes se sont inévitablement multipliées, pour des raisons sanitaires, depuis 2018 avec la « crise du scolyte » qui a quasiment anéanti les épicéas.

Le laboratoire forestier du mont Beuvray

Le mont Beuvray est un domaine public protégé de 950 hectares (Site classé, Monument historique, Natura 2000) dont la propriété est partagée entre l'État (ministère de la Culture) et le Parc naturel régional du Morvan (voir les Figures 1, 2 et 3). Sa gestion est déléguée à Bibracte EPCC (établissement public de coopération culturelle), qui a passé une convention avec l'ONF pour les questions forestières (Guichard, 2022). La gestion

qui a été mise en place depuis les années 1990 vise l'irrégularisation et la diversification des peuplements, issus pour moitié de plantations de résineux dans les années 1970. Ce choix fut initialement dicté par un souci de qualité paysagère.

Le site est surtout connu (et protégé) pour avoir abrité la ville de Bibracte, capitale éphémère du peuple éduen au I^{er} siècle avant notre ère, avant son transfert à Augustodunum – Autun. À ce titre, Bibracte EPCC anime un programme permanent de recherche archéologique sur le site, qui mobilise différentes approches environnementales.

Le lieu est particulièrement propice à la constitution d'un laboratoire d'expérimentation pour l'adaptation des forêts au changement climatique. Plusieurs raisons à cela : la représentativité des écosystèmes et des peuplements du mont Beuvray vis-à-vis de la forêt du Morvan, la maîtrise foncière du terrain d'expérimenta-



Figure 1 : Vue panoramique du mont Beuvray montrant une marqueterie paysagère de parcelles de feuillus et d'autres converties dans les années 1970 en peuplements résineux réguliers (© BourgogneLive / Aurélien Ibanez 2015 ; photothèque de Bibracte n°104597).

Figure 2 : Un des nombreux hêtres remarquables qui caractérisent le paysage forestier du sommet du mont Beuvray, fréquenté chaque année par environ 100 000 visiteurs (© Bibracte / Antoine Maillier 2008 ; photothèque de Bibracte n°70409).





Figure 3 : Coupe sanitaire rase d'un peuplement régulier d'épicéas atteint par une attaque de scolyte sur le sommet du mont Beuvray : la parcelle a été replantée par un mélange de feuillus endémiques par souci de qualité paysagère et de biodiversité (© Bibracte / Arnaud Meunier 2021 ; photothèque de Bibracte n°128990).

tion par la puissance publique, l'expérience de Bibracte en matière d'animation d'une communauté scientifique, la forte valeur écologique, patrimoniale et paysagère du site et son ouverture au public, qui incite à une approche « socio-éco-systémique » intégrée et pluridisciplinaire des enjeux forestiers.

Le laboratoire a été mis en place en 2022 grâce à des subsides de l'Union européenne et de la région Bourgogne-Franche-Comté collectés dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation en agriculture et foresterie (PEI-AGRI), un dispositif d'appui à l'innovation financé par le FEADER (Fonds européen pour l'Agriculture et le Développement rural). Il s'inscrit dans un projet d'expérimentation territoriale développé dans le cadre de la démarche Grand Site de France, une politique du ministère de la Transition écologique destinée à inciter les communautés locales à prendre en charge la gestion des Sites classés majeurs du territoire national, ainsi que l'écrin paysager dans lequel ils s'inscrivent (Boisseaux *et al.*, 2022), soit dans notre cas une zone montagneuse de 420 km² comprenant douze communes et 4 000 habitants. Ce projet fondé sur la démarche paysagère s'efforce de prendre en compte les différents enjeux spécifiques de ce petit territoire (forêt, agriculture, gestion de l'eau, tourisme et services) en s'appuyant sur l'attachement partagé de ses habitants pour son paysage préservé et son patrimoine (Guichard, 2024). Il mobilise les compétences d'une dizaine d'organismes de recherche et des organisations professionnelles concernées.

Le laboratoire appréhende de façon concertée trois enjeux auxquels est confrontée la gestion forestière face au changement climatique : la préservation de la res-

source en bois, la caractérisation et la préservation des services écosystémiques, enfin l'acceptabilité sociale des pratiques sylvicoles. Avec un financement assuré jusqu'à 2026, il mobilise en première ligne l'ONF et le Parc naturel régional du Morvan, plusieurs équipes de recherche – laboratoires Silva (Nancy) et Biogéosciences (Dijon), Faculté de recherches forestières de l'université Mendel (Brno) et Institut des sciences de la Terre d'Orléans –, ainsi que des experts indépendants.

Dans cet article, nous nous centrerons sur l'acceptabilité sociale des pratiques sylvicoles et sur l'implication de la société dans les décisions de gestion forestière, ce qui constitue un volet d'action à part entière du laboratoire.

Associer les citoyens à la gestion forestière, sous quelle forme et à quelle échelle ?

La gestion de la forêt française suscite un débat public et politique complexe et de plus en plus vif (Blondet, 2022), qui oppose notamment les acteurs de la filière, principalement préoccupés de maintenir une économie du bois prospère, et des acteurs de la « société civile », très divers et soucieux de préserver la multifonctionnalité de la forêt, sa biodiversité et les services éco-socio-systémiques qu'elle procure, au nombre desquels la qualité paysagère (Corvol-Dessert, 1995 ; Deuffic et Lanos, 2020 ; Marage, 2020).

Dans le Morvan, la crise sanitaire et sociale que traverse la forêt est pour une grande partie le legs de pratiques de monoculture qui occasionnent une grande vulnérabi-

lité des forêts aux aléas, notamment ceux occasionnés par le changement climatique et la circulation de plus en plus large des pathogènes. Ces pratiques ont également une rigidité qui est peu propice à un changement de trajectoire : irrégulariser et diversifier un peuplement résineux monospécifique, par exemple, est une tâche délicate et de longue haleine. S'ajoute à cela un grand morcellement du foncier – résultante de l'origine agricole de nombreuses parcelles – qui freine la diffusion de bonnes pratiques. En outre, « il apparaît essentiel que les propriétaires forestiers élargissent leur regard pour considérer, au-delà de leurs seuls intérêts, qu'ils contribuent au bien commun d'un territoire » (Marage, 2020). Si cette idée de forêt comme « bien commun » ne fait pas consensus, de plus en plus de personnes au sein de la filière s'accordent sur le fait qu'un changement de stratégie est indispensable afin d'assurer « la gestion durable et la vocation multifonctionnelle, à la fois écologique, sociale et économique, des bois et forêts » (code forestier, art. L.121-1).

Dans ce contexte, le souci de prêter attention aux attentes des citoyens progresse rapidement, sous la contrainte d'une pression sociale de plus en plus insistante (voir la Figure 4). Les enjeux sociétaux sont ainsi le premier des quatre défis scientifiques assignés au programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) FORESTT qui s'engage en 2024 avec des moyens très conséquents alloués par l'État, via l'Agence nationale de la Recherche, dans le cadre du plan France 2030.

En forêt privée, l'élaboration des schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) par le Centre national de la Propriété forestière (CNPF) s'accompagne d'une large consultation qui peut conduire à la prise en compte de revendications des parties prenantes. Ainsi, la révision récente du SRGS de Bourgogne-Franche-Comté a permis d'abaisser le seuil des coupes rases de 4 à 2 ha en terrain très pentu, soit un premier pas dans une direction où beaucoup souhaiteraient des avancées nettement plus radicales. Dans l'échelle de la participation de Sherry Arnstein (1969) ou plus récemment de Dietz et Stern (2008), ce type de pratique se cantonne aux deux premiers échelons : information et consultation. Le niveau régional de la démarche limite en effet la prise en compte fine des habitants et des motifs spécifiques de leur attachement à leur environnement.

En forêt publique, l'Office national des Forêts affiche depuis 2022 le dialogue avec la société comme un de ses six axes stratégiques. Les réunions multi-acteurs désormais organisées lors de la révision des documents de gestion permettent de franchir un échelon de plus, en engageant une concertation d'autant plus efficace que celle-ci s'attache à un espace forestier cohérent, ce qui permet de mieux impliquer les acteurs locaux sur des enjeux de terrain concrets. Le dispositif Forêt d'Exception mis en place au début des années 2010 sert de terrain d'expérimentation privilégié, dans des forêts à forts enjeux sociaux, sur ces questions de dialogue avec les acteurs concernés (Gernigon, 2019).

L'ambition du laboratoire forestier du mont Beuvray est également de gravir cet échelon supplémentaire en proposant aux parties prenantes locales de co-construire l'avenir du massif du mont Beuvray et, ce faisant, d'éta-



Figure 4 : Affiche placardée en 2023 dans un grand nombre de lieux publics par l'association La Bresseille « qui a pour objet de veiller à la défense des forêts de feuillus du Sud Morvan, la lutte contre les pratiques de coupes rases et la mise en place d'une sylviculture mélangée à couvert continu » lors du changement de propriétaire d'un massif forestier tout proche du mont Beuvray.

blir des recommandations pertinentes pour l'ensemble du territoire de projet du Grand Site de France, voire au-delà. Dans l'esprit de la démarche paysagère, il s'agit de renforcer les motifs d'attachement partagés par les habitants et les parties prenantes du territoire en vue de les amener à se constituer en une communauté territoriale active.

Un dispositif de dialogue territorial pour construire une vision partagée de l'avenir de la forêt

Le dialogue territorial se situe bien au troisième étage de l'échelle de la participation citée ci-dessus (Barret et Guiheneuf, 2012 ; Dietz et Stern, 2008 ; Le Méhauté, 2022). Il ne s'agit plus seulement de communiquer ou de recueillir des avis, mais d'accompagner les parties prenantes pour leur permettre de co-construire des propositions qui seront soumises dans un second temps aux décideurs. Cette articulation entre co-construction et décision est fondamentale. Il s'agit de clarifier qui prendra la décision, mais aussi de s'assurer dès le départ que la décision sera présentée et expliquée aux parties prenantes engagées dans le processus et ainsi conduire à leur adhésion.

Pour cela, le dialogue territorial se démarque du mode débat, couramment pratiqué dans les processus de concertation, qui vise des échanges rationnels d'arguments et donne souvent lieu à des joutes argumentatives entre contradicteurs. Au contraire, le dialogue territorial met l'accent sur la compréhension

mutuelle des perceptions et des préoccupations de chaque partie prenante, ce qui constitue le premier temps du processus. À ce stade, il s'agit bien de se comprendre et non pas de se mettre d'accord ; faire en sorte que la préoccupation de chacun devienne la préoccupation de tous. La recherche d'un accord intervient tardivement, après ce premier temps d'expression, d'écoute et de compréhension ; et après un deuxième temps, centré sur l'exploration ouverte de pistes de solution.

Ce type de dialogue qui vise, à la fois, à produire une vision et des propositions partagées et à renforcer la capacité des acteurs du territoire à coopérer entre eux, dans le respect de leurs différences, est clairement favorisé par un travail de préparation spécifique, par la constitution d'un groupe multi-acteurs stable et par la posture de neutralité de l'animateur.

La préparation repose essentiellement sur des entretiens bilatéraux entre l'animateur du processus et les principaux acteurs concernés par le projet ou le problème abordé. La synthèse des entretiens, anonymisée, est diffusée à toutes les personnes rencontrées et comporte également les propositions de l'animateur/médiateur concernant le cadre et le dispositif de dialogue. Dans le cas de Bibracte, l'équipe de médiateurs a réalisé plus de vingt-cinq entretiens.

La constitution d'un groupe multi-acteurs où les acteurs concernés sont représentés de manière équilibrée et où ils s'engagent à respecter quelques principes et règles de fonctionnement facilite cette dynamique de compréhension mutuelle, la construction de la confiance et la production relativement rapide de propositions. À Bibracte, nous prévoyons quatre réunions de 2 h 30, dont deux en sous-groupes thématiques. À ces réunions s'ajouteront des sorties sur le terrain et un « marché des savoirs » qui permettront d'intégrer une dimension essentielle du dialogue territorial : le partage des savoirs, qu'ils soient scientifiques ou d'expérience. L'ensemble se déroule sur la durée de l'année 2024.

L'animation par un tiers qui adopte une posture de neutralité par rapport au sujet abordé et aux personnes présentes est un autre point essentiel du dialogue territorial. Cet animateur/médiateur joue un rôle clé dans la préparation et le démarrage du processus et se retire progressivement pour donner de plus en plus de place aux acteurs, de telle sorte que ceux-ci puissent poursuivre le dialogue sans appui extérieur, quand sera venu le temps de la mise en œuvre des décisions ou des orientations.

Enfin, nous ambitionnons de transformer ce groupe multi-acteurs en une instance qui aura pour rôle de suivre la mise en œuvre des décisions, voire de formuler de nouvelles propositions. Cette inscription dans la durée est d'autant plus importante que les incertitudes liées au changement climatique demandent une capacité d'adaptation bien plus grande de la part des sociétés humaines et appellent un renforcement et un renouvellement de nos processus démocratiques face à la montée des tentations autoritaires. Une telle concertation inscrite dans la durée est particulièrement nécessaire pour répondre au temps long des forêts.

Ressources internet

www.bibracte.fr, <https://grandsite-bibracte-morvan.fr>, <https://forestlab.hypotheses.org>, www.grandsitedefrance.com

Bibliographie

- ARNSTEIN S. (1969), "A ladder of citizen participation", *Journal of the American Planning Association*, 35(4), pp. 216-224, <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>
- BALLAND V. (2023), « Les paysages forestiers de l'approvisionnement parisien : les conséquences environnementales du flottage dans le Haut Morvan montagnard (XIV^e-XVIII^e siècles) », In JACOB-ROUSSEAU N., JARRIGE F. & LANGOUREAU D. *Le flottage du bois en Europe. Techniques, sociétés et environnements*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, pp. 235-255.
- BARRET PH. & GUIHENEUF P.-Y. (2012), *Guide pratique du dialogue territorial*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- BLONDET M. (2022), « Le retour de la périphérie ? Engouement montant pour la forêt et alternatives forestières », Communication au Congrès du CTHS (Paris, mai 2022), En cours de publication.
- BOISSEAU TH., BACCAÏNI B. & CABRIT J.-L. (2022), « Les Grands Sites de France, la force fédératrice du paysage au cœur de l'action des territoires », Paris, Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (Rapport n°014170-01), http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/014170-01_rapport_publie_cle5b9942.pdf
- CORVOL-DESSERT A. (1995), « La forêt. Les savoirs et le citoyen. Regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations », In VANNIER P. & MEILLER D. (dir.), *La Forêt. Les savoirs et le citoyen*, Chalon-sur-Saône, ANCR.
- DEUFFIC PH. & BANOS V. (2020), « Permanences et nouveaux des conflits dans les forêts françaises. Une contribution interprétative », *Cahiers de géographie du Québec*, 65(183), pp. 229-243, <https://doi.org/10.7202/1093666ar>
- DIETZ T. & STERN P.C. (Éds.) (2008), *Public participation in environmental assessment and decision making*, Washington DC, The National Academies Press, Washington (accessible en ligne).
- GERNIGON C. (2019), *Les enseignements de Forêt d'Exception®. Concertation et dialogue territorial en forêt*, Paris, Office national des forêts (accessible en ligne).
- GUICHARD V. (2022), « Bibracte : la deuxième vie d'une ville gauloise », *Culture et Recherche*, 142, pp. 113-117, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/La-revue-Culture-et-Recherche/La-recherche-culturelle-et-l-Europe>
- GUICHARD V. (2024), « Du projet de site au projet expérimental de territoire : le cheminement du Grand Site de France de Bibracte – Morvan des Sommets », *Culture et Recherche*, 146, pp. 92-95.
- LE MÉHAUTÉ N. (2022), *Médiations environnementales, pour construire un monde commun*, Toulouse, Érès.
- MARAGE D. (2020), « Vivre de paysage dans le Morvan ou l'impensé de la gestion forestière morvandelle », *Projets de paysage : revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, 22 (Forêt et Paysage), <https://doi.org/10.4000/paysage.8182>